



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : accès au corps des professeurs de lycée professionnel - 3^{ème} voie

Section : génie civil

Option : équipements techniques et énergie

Session 2022

Rapport de jury présenté par : Isabelle LIBAUD

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS

INTRODUCTION

1. EPREUVE D'ADMISSIBILITE DITE « EPREUVE DISCIPLINAIRE »	5
1.1. DEFINITION	5
1.2. OBJECTIFS	5
1.3. DEROULEMENT DE L'EPREUVE	5
1.4. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	5
2. DEUX EPREUVES D'ADMISSION : « EPREUVE DE LEÇON » ET « EPREUVE D'ENTRETIEN »	6
2.1. L'EPREUVE DITE DE LEÇON	6
2.1.1. <i>Définition</i>	6
2.1.2. <i>Objectifs</i>	6
2.1.3. <i>Déroulement de l'épreuve</i>	6
2.1.4. <i>Commentaires et recommandations</i>	7
2.2. L'EPREUVE D'ENTRETIEN	7
2.2.1. <i>Définition</i>	7
2.2.1. <i>Objectifs</i>	9
2.2.2. <i>Déroulement de l'épreuve</i>	9
2.2.3. <i>Commentaires et recommandations</i>	9
2.2.3.1. La sous-épreuve : « présentation »	9
2.2.3.2. La sous-épreuve : « mises en situation ».....	9
3. DONNEES CHIFFREES RELATIVES A LA SESSION 2022	9
3.1. NOMBRE DE POSTES OUVERTS AU CONCOURS CAPLP GC-ETE 3 ^{EME} VOIE	9
3.2. INFORMATIONS STATISTIQUES	10
3.2.1. <i>Epreuve d'admissibilité</i>	10
3.2.2. <i>Epreuves d'admission</i>	11
3.2.3. <i>Résultats jury d'admission</i>	11

CONCLUSION

REMERCIEMENTS

Les 2 épreuves d'admission ont été organisées au sein des locaux du lycée polyvalent Baggio, à Lille, le 24 juin 2022. Elles se sont déroulées dans de très bonnes conditions.

Le jury remercie vivement le chef d'établissement et le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques pour l'organisation qui a été mise en place et pour l'accueil qui lui a été réservé.

INTRODUCTION

Ce rapport de jury est destiné à tous ceux qui ont au moins cinq ans d'expériences professionnelles accomplies dans le cadre de contrats de droit privé, sans condition de diplôme et qui souhaitent devenir enseignant en génie civil, option équipements techniques et énergie. Ce statut les amènera notamment à préparer des apprenants à se présenter aux épreuves des baccalauréats professionnels suivants :

- Installateur en Chauffage, Climatisation et Energies Renouvelables
- Maintenance et Efficacité Energétique
- Métiers du Froid et des Energies Renouvelables.

L'objectif de ce rapport de jury est de permettre aux futurs candidats du concours CAPLP GC-E TE, 3^{ème} voie, de se préparer aux épreuves qui les attendent. Ainsi, vous y trouverez la définition, les objectifs, le déroulement de l'épreuve d'admissibilité ainsi que ceux des deux épreuves d'admission. Suite à la première session de ce concours, les membres du jury vous livrent leurs commentaires et vous donnent des recommandations pour réussir le CAPLP GC-E TE, 3^{ème} voie.

Quelques données chiffrées sont consultables en dernière partie de ce rapport.

Vous retrouverez également le programme du concours, la définition des épreuves (nature, durée, coefficient et objectifs) définis par l'Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des CAPLP, à l'aide du lien suivant :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075622>

Bonne préparation au concours.

1. Epreuve d'admissibilité dite « épreuve disciplinaire »

Elle est commune à celle du concours CAPLP GC ETE Externe.

1.1. Définition

Il s'agit d'une composition écrite d'une durée de 5 heures. Elle est notée sur 20. Une note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire. Le coefficient de cette épreuve est 3.

En résumé :

EPREUVE D'ADMISSIBILITE : EPREUVE DISCIPLINAIRE			
<u>Nombre et type d'épreuve</u>	<u>Durée</u>	<u>Barème</u>	<u>Coefficient</u>
1 épreuve écrite	5 h	/20	3
Note \leq 5/20 → éliminatoire			

1.2. Objectifs

Elle a pour but de vérifier que le candidat est capable, à partir de l'exploitation d'un dossier technique, de mobiliser ses connaissances scientifiques et technologiques pour analyser et résoudre un problème technique caractéristique dans le domaine du génie civil équipements techniques et énergie.

1.3. Déroulement de l'épreuve

Cette épreuve écrite est organisée par le service des concours de l'académie de résidence du candidat et pour les académies de Paris, Versailles, Créteil par la Maison des Examens au SIEC, à Arcueil.

1.4. Commentaires et recommandations

Il est vivement recommandé aux candidats de préparer cette épreuve sélective voire éliminatoire. Pour cela, il est nécessaire que les candidats travaillent l'ensemble des domaines scientifiques suivants :

- thermodynamique
- mécanique des fluides
- mécanique
- électricité
- régulation

En effet, le candidat doit être en mesure de solliciter ses connaissances pour installer, régler, maintenir et réparer les systèmes de :

- chauffage :
 - toute énergie de production
 - tout type de circuit de distribution
- climatisation (tout type de médium)
- chambre froide positive et négative
- centrale de traitement d'air avec ou sans humidificateur
- production d'eau chaude sanitaire (ECS) :
 - toute énergie de production
 - avec ou sans circuit secondaire
- ventilation
- raccordements électriques relatifs aux systèmes techniques cités ci-dessus
- régulation.

Il est à noter que toutes les parties du sujet et toutes les questions qui les composent sont indépendantes les unes des autres. Ainsi, quel que soit le profil du candidat, il lui est fortement recommandé de prendre connaissance de l'ensemble de l'épreuve et de traiter le maximum de questions.

2. Deux épreuves d'admission : « épreuve de leçon » et « épreuve d'entretien »

Elles sont désignées par les termes suivants :

- « Épreuve de leçon »
- « Épreuve d'entretien »

2.1. L'épreuve dite de leçon

2.1.1. Définition

Il s'agit d'une épreuve d'une durée de 6 heures qui comportent trois parties interdépendantes.
En résumé :

ADMISSION (1/2)				
1 épreuve de leçon de 6 heures				
Type d'épreuve	Durée	Barème	Coefficient	
Travaux pratiques	4 h	/10	4	
Préparation de la présentation d'une séance	1 h			
Présentation	30 minutes	/10		
Soutenance	30 minutes			
Note = 0/20 → éliminatoire				

L'épreuve prend appui sur les investigations et analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système technique et comporte la présentation d'une séance d'enseignement suivi d'une soutenance face aux membres du jury.

L'exploitation pédagogique attendue, directement liée aux activités pratiques réalisées, est relative aux enseignements professionnels **pour un niveau donné**.

L'épreuve est notée sur 20 :

- 10 points sont attribués à la partie liée aux travaux pratiques
- 10 points à la partie liée à la soutenance.

La note 0 à l'ensemble de l'épreuve est éliminatoire.

2.1.2. Objectifs

L'épreuve a pour objet la conception, l'animation et la justification devant le jury d'une séance d'enseignement dans le domaine du génie civil équipements techniques et énergie. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

2.1.3. Déroulement de l'épreuve

La première partie :

A partir des documents qui lui sont remis (consignes pour réaliser les travaux pratiques, référentiels de formation et documentation technique propre au système sous format papier et numérique), le candidat réalise des travaux pratiques sur une installation de génie thermique pendant 4 heures.

Cette partie se déroule à l'atelier. Le candidat peut également être amené à façonner des matériaux.

Durant les quatre heures d'activités pratiques, des points d'étape réguliers sont réalisés entre chaque candidat et les membres du jury. Ces moments sont appréciés des candidats qui identifient mieux la relation entre le système, support du sujet, et les productions pédagogiques attendues.

Durant toute l'épreuve, un micro-ordinateur portable (non connecté au réseau internet) est à la disposition des candidats pour :

- Formaliser les informations prises durant la phase d'activités pratiques
- Préparer la présentation numérique de l'exposé.

Aucun dispositif de stockage de données personnel ne peut être utilisé pendant l'épreuve.

La deuxième partie :

Elle se déroulera en loge. Le candidat prépare les diapositives qui lui permettront de présenter la manière dont il élaborerait la séance pédagogique à l'attention des apprenants qui lui seraient confiés (classe et niveau précisés dans les consignes données au candidat). Ce diaporama prendra appui sur le TP qu'il a réalisé précédemment.

La troisième partie :

Elle consiste pour le candidat à exposer pendant 30 minutes la présentation de la séance qu'il pourrait proposer aux apprenants. S'en suit un échange avec les membres du jury permettant au candidat d'apporter les justifications de ses choix pédagogiques. Sa durée est également de 30 minutes.

2.1.4. Commentaires et recommandations

La non-maîtrise du système, tiré au sort, n'est pas pénalisante à partir du moment où le candidat est capable de transposer ses connaissances et compétences d'un système à l'autre. Les candidats admis au concours ont su :

- Exploiter le système proposé en réalisant des manipulations et exploiter les documents ressources à disposition pour élaborer la séance pédagogique à exposer
- Développer une séance qui s'intègre à une séquence
- Positionner cette dernière dans la formation, l'année scolaire et/ou le cycle de formation
- Proposer des formes d'évaluation pertinentes au regard de l'évolution des apprentissages de l'élève.

Les candidats qui ont échoué à cette épreuve n'ont pas su construire une séance pédagogique s'appuyant sur les investigations qu'ils ont menées sur le système, ni respecter l'objectif pédagogique ainsi que le niveau de formation, précisés dans le sujet. L'absence de problématisation et contextualisation a également été constatée.

Ces candidats sont souvent ceux qui réalisent de courtes, voire de très courtes présentations. Les durées de ces présentations sont ainsi bien inférieures aux 30 minutes qui leur sont autorisées. Ainsi, tous les champs de compétences évalués pendant cet exposé ne peuvent pas l'être.

Il est donc recommandé aux candidats de préparer et de présenter aux membres du jury à minima :

- Un document de préparation de la séance envisagée sur lequel figureront une mise en situation d'intervention, une problématique à résoudre, l'objectif visé par la séance, les compétences développées lors de celle-ci ainsi que la ou les modalités d'évaluation de ces dernières
- Un document-élève faisant apparaître les activités demandées aux apprenants.

Il ressort que la préparation à cette épreuve est indispensable.

2.2. L'épreuve d'entretien

2.2.1. Définition

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant son expérience professionnelle, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury. La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- S'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- Faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire

En résumé :

ADMISSION (2/2)			
1 épreuve d'entretien de 35 minutes			
<u>Type d'épreuve</u>	<u>Durée</u>	<u>Barème</u>	<u>Coefficient</u>
Présentation :	15 minutes :	/20	2
• du candidat	• 5 minutes maximum		
• de ses motivations et aptitudes	• 10 minutes		
Mises en situation :	20 minutes :		
1. Enseignement	• 10 minutes		
2. Vie scolaire	• 10 minutes		
Note = 0/20 → éliminatoire			

2.2.1. Objectifs

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

2.2.2. Déroulement de l'épreuve

La première partie :

Le candidat est accueilli par trois membres du jury. Après les 5 minutes de présentation du candidat, un dialogue s'instaure entre celui-ci et les membres du jury.

La seconde partie :

Pour la seconde partie de l'entretien, une première mise en situation est lue au candidat. Il lui est demandé de la reformuler puis d'énoncer la problématique soulevée et de suggérer les actions qu'il proposerait de mettre en place à court, moyen et long terme pour faire connaître et partager les valeurs de la République.

2.2.3. Commentaires et recommandations

Cette nouvelle épreuve nécessite de connaître le fonctionnement du système éducatif ainsi que celui d'un établissement scolaire.

Le jury a constaté que certains candidats ont une réelle méconnaissance du fonctionnement d'un EPLE.

2.2.3.1. La sous-épreuve : « présentation »

La présentation du parcours professionnel a été globalement bien préparée.

Toutefois, comme pour tout exposé, il est vivement recommandé au candidat de préparer cette épreuve en structurant ses propos à l'aide d'un plan. Sa fiche individuelle de renseignement (FIR) peut lui servir de support. Il est attendu de lui qu'il puisse mettre en perspective son expérience personnelle, professionnelle et se projeter dans le métier et d'explicitier ses motivations à devenir enseignant, fonctionnaire de la Fonction Publique d'Etat.

L'entretien a permis au candidat de se détendre et de dévoiler leur parcours, leurs compétences et leurs motivations à enseigner et de mettre en avant leur savoir-devenir.

2.2.3.2. La sous-épreuve : « mises en situation »

La reformulation demandée au candidat est un exercice pertinent car il offre la possibilité de s'assurer que le contexte et la problématique proposés sont compris.

Il sert de base à l'entretien. Les situations proposées font appel à du bon sens et à une connaissance de la législation (droits et devoirs du fonctionnaire, rôle de chacun des membres de la communauté éducative, ...).

Il est conseillé aux candidats de travailler leur savoir-être et leur savoir-agir face à une problématique en lien avec la vie au sein d'un EPLE.

Devenir agent du service public d'éducation, c'est agir dans un cadre institutionnel et se référer à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent l'exemplarité et l'autorité du professeur.

Devenir enseignant, c'est développer les compétences décrites dans le référentiel métier accessible à l'aide du lien suivant :

https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid_bo=73066

Les candidats qui ont réussi cette sous-épreuve ont su :

- Analyser les situations (problèmes soulevés, valeurs et principes concernés) et mobiliser de manière réflexive leurs connaissances du fonctionnement du système éducatif
- Formuler des actions réalistes à court, moyen et long terme au travers des 2 scénarios qui leur ont été proposés
- Mobiliser leurs connaissances concernant les différentes autorités, ressources et partenaires disponibles au sein de l'Institution.

3. Données chiffrées relatives à la session 2022

3.1. Nombre de postes ouverts au concours CAPLP GC-ETE 3^{ème} voie

Il est défini chaque année conformément au Décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat. Ce texte est consultable via le lien :

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000038105870/

Pour la session 2022, 5 postes étaient offerts à ce concours pour l'enseignement public. Le jury a également établi une liste complémentaire.

Aucun poste ne l'était pour l'enseignement privé.

3.2. Informations statistiques

3.2.1. Epreuve d'admissibilité

CANDIDATS :

	3 ^{ème} voie
Nombre d'inscrits	29
Nombre de présents à l'épreuve d'admissibilité	11

RESULTATS :

	3 ^{ème} voie
Note la plus basse (/20)	2,38
Note la plus élevée (/20)	11,01
Moyenne de l'épreuve (/20)	6,65

Seuil d'admissibilité : 5,03/20

Moyenne des admissibles : 7,44/20

3.2.2. Epreuves d'admission

CANDIDATS :

	3 ^{ème} voie
Nombre d'admissibles	11
Nombre de présents à la réunion d'accueil	9
Nombre de présents aux épreuves	8

RESULTATS DE L'EPREUVE DE TRAVAUX PRATIQUES :

	3 ^{ème} voie
Note la plus base (/10)	1,70
Note la plus élevée (/10)	7,40
Moyenne de l'épreuve (/10)	4,75

RESULTATS DE L'EPREUVE DE LECON :

	3 ^{ème} voie
Note la plus base (/10)	0,30
Note la plus élevée (/10)	8,80
Moyenne de l'épreuve (/10)	4,57

RESULTATS DE L'EPREUVE D'ENTRETIEN :

	3 ^{ème} voie
Note la plus base (/20)	1,10
Note la plus élevée (/20)	19
Moyenne de l'épreuve (/20)	11,75

Seuil d'admission : 10,01/20

Moyenne des admis : 12,91/20

3.2.3. Résultats jury d'admission

	3 ^{ème} voie
Nombre de candidats présents le jour des épreuves	8
Nombre de candidats admis sur la liste principale	5
Nombre de candidats admis sur la liste complémentaire	1
Moyenne des notes obtenues par le premier admis (/20)	14,38
Moyenne des notes obtenues par le dernier admis (/20)	10,01
Moyenne générale des admis (/20)	12,87

CONCLUSION

L'esprit du concours 3^{ème} voie est d'offrir l'opportunité à tous ceux qui ayant 5 années d'expériences professionnelles dans le domaine du génie thermique de débiter une deuxième carrière.

Les 3 épreuves (1 d'admissibilité, 2 d'admission) de ce concours permettent de vérifier que les candidats ont des compétences techniques, des connaissances théoriques et des capacités à s'adapter aux situations auxquelles ils pourraient être confrontés en établissement scolaire.

Sont évaluées au travers de ces épreuves les savoirs, savoir-faire, savoirs-être, savoir-agir face à une situation inédite et savoir-devenir. Pour ce dernier, il s'agit bel et bien pour le candidat de montrer aux membres du jury sa volonté de monter en compétences pour devenir enseignant au sein du ministère de l'Education nationale.